



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00001 00000 1E00524739615



Théâtre National de Strasbourg  
1 AVENUE DE LA MARSEILLAISE  
BP 184 R5  
67005 STRASBOURG CEDEX

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0000170101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00002 00000 1E00524739622



SYNAVI  
165 AVENUE DU MARECHAL SAXE  
69003 LYON

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0000270101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00003 00000 1E00524739639



COMEDIE FRANCAISE  
PLACE COLETTE  
75001 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0000370101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00004 00000 1E00524739646



Union des Producteurs de Cinéma  
37 RUE ETIENNE MARCEL  
75001 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0000470101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00005 00000 1E00524739653



CSCAD  
5 BOULEVARD POISSONNIÈRE  
75002 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0000570101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00006 00000 1E00524739660



SNES  
48 RUE SAINT ANNE  
75002 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0000670101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00007 00000 1E00524739677



Théâtre National de l'Opéra Comique  
5 RUE FAVART  
75002 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur·rices et enseignant·e·s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur·rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0000770101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00008 00000 1E00524739684



PRODISS  
23 RUE DU RENARD  
75004 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0000870101





LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00009 00000 1E00524739691



Théâtre National de l'Odéon  
2 RUE CORNEILLE  
75006 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0000970101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00010 00000 1E00524739707



CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE  
9 BOULEVARD DES BATIGNOLLES  
75008 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J000100101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00011 00000 1E00524739714



SNDTP  
48 RUE LABORDE  
75008 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0001170101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00012 00000 1E00524739721



PROFEDIM  
4 RUE SAULNIER  
75009 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur·rices et enseignant·e·s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur·rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0001270101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00013 00000 1E00524739738



SMA  
43 Boulevard de Clichy  
75009 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur·rices et enseignant·e·s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur·rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0001370101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00014 00000 1E00524739745



SNSP  
29 rue du Faubourg Montmartre  
75009 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0001470101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00015 00000 1E00524739752



Association Française des Orchestres  
24 RUE PHILIPPE DE GIRARD  
75010 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0001570101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00016 00000 1E00524739769



Les Forces Musicales  
24 RUE PHILIPPE DE GIRARD  
75010 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0001670101





LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00017 00000 1E00524739783



SYNPASE  
103 RUE LAFAYETTE  
75010 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0001770101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00018 00000 1E00524739790



ANIM France  
100 rue de la Folie Méricourt  
75011 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur·rices et enseignant·e·s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur·rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0001870101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00019 00000 1E00524739806



SPI  
4 CITE GRISET  
75011 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0001970101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00020 00000 1E00524739813



USPA  
100 rue de la Folie Méricourt  
75011 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur·rices et enseignant·e·s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur·rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0002070101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00021 00000 1E00524739820



Opéra National de Paris  
120 RUE DE LYON  
75012 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0002170101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00022 00000 1E00524739837



SYNDEAC  
20 Rue Saint-Nicolas  
75012 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur·rices et enseignant·e·s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur·rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0002270101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00023 00000 1E00524739844



EPPGHV  
211 AVENUE JEAN JAURÈS  
75019 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur·rices et enseignant·e·s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur·rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0002370101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00024 00000 1E00524739851



Philharmonie de Paris  
221 AVENUE JEAN-JAURÈS  
75019 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur·rices et enseignant·e·s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur·rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0002470101





LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00025 00000 1E00524739868



SYNAPSS  
3 RUE CLAVEL  
75019 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur·rices et enseignant·e·s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur·rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0002570101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00026 00000 1E00524739875



Synd cirques et cics de création  
221 RUE DE BELLEVILLE  
75019 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0002670101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00027 00000 1E00524739882



AFPF UNIFRANCE  
55 RUE ETIENNE MAREY  
75020 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0002770101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00028 00000 1E00524739899



Théâtre National de la Colline  
15 RUE MALTE BRUN  
75020 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0002870101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00029 00000 1E00524739905



Théâtre National de Chaillot  
PLACE DU TROCADERO  
75116 PARIS

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0002970101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00030 00000 1E00524739912



FICAM  
11/17 RUE HAMELIN  
75783 PARIS CEDEX 16

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0003070101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00031 00000 1E00524739929



SNEP  
14 BD DU GÉNÉRAL LECLERC  
92200 NEUILLY SUR SEINE

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur·rices et enseignant·e·s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur·rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0003170101



LREL

PARIS LE 10/11/2021

2513142942J00032 00000 1E00524739936



Centre National de la Danse  
1 RUE VICTOR HUGO  
93507 PANTIN CEDEX

Objet : PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE SAMEDI 20 NOVEMBRE

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MONDE DU SPECTACLE : PLACE AUX ACTIONS !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la fédération CGT du spectacle rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du spectacle. Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. 80% de femmes se disent victimes de sexisme au travail, 30% de harcèlement sexuel, 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail... Seulement 20% des entreprises à l'échelle nationale ont un plan de prévention des violences. **Ces chiffres démontrent l'urgence qu'il y a à agir.**

Un an et demi après la signature, à l'initiative de la CGT spectacle, d'un [plan d'action](#) (partagé entre la Fesac et les 5 organisations syndicales représentative) pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, un long chemin reste encore à parcourir, malgré quelques avancées notables obtenues (comme la [cellule d'écoute](#) pour les victimes de violences sexistes et sexuelles ou l'élaboration d'un guide de prévention dans la production cinématographique et audiovisuelle, publié bientôt). La fédération CGT du spectacle revendique :

- la **négociation et la signature d'accords ambitieux de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** pour tous les salarié.e.s, qu'ils soient intermittent.e.s ou permanent.e.s du spectacle, dans toutes les branches du spectacle vivant et enregistré. Ces mesures doivent intégrer la protection des autrices et auteurs ;
- la **négociation et la signature d'accords équivalents à l'échelle des entreprises** du secteur pour lesquelles il n'y en a pas encore. Ces accords doivent notamment garantir des moyens et des protections supplémentaires pour les référent.e.s harcèlement sexuel ;
- la **formation** des directeur.rices et enseignant.e.s d'établissements d'enseignement artistique et des directeur.rices de lieux culturels et artistiques à la prévention des violences sexistes et sexuelles et à leurs obligations en la matière ;
- l'**éga-conditionnalité des financements publics** dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré : à l'instar du dispositif obligatoire mis en place par le Centre National du Cinéma depuis le 1er janvier 2021, nous demandons à ce que l'attribution et le versement de toute aide publique soient subordonnés au respect des obligations en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. **Il ne s'agit ni plus ni moins que d'exiger que les obligations légales qui s'imposent à tout employeur soient respectées !**

La fédération CGT du spectacle appelle à participer massivement aux nombreuses manifestations qui seront organisées partout en France, dont celle qui aura lieu à Paris le samedi 20 novembre (à 14h au départ de la place de la République). A cet effet, et afin de permettre à toutes et tous les salarié.e.s de participer à cette manifestation, la fédération CGT du spectacle dépose un préavis de grève le samedi 20 novembre de 0h00 à minuit couvrant l'ensemble des personnels.

Denis Gravouil

Secrétaire Général



2513142942J0003270101